



CR REUNION CIRCULATION VELO A DOURDAN DU 14 JANVIER 2021

Participants : Elus : MM. Benoit Panot (Urbanisme, écologie, transport), Pascal Audouin (développement durable)
Mairie : MM. Laignel (Directeur du Service Technique), Gorge (Adjoint au Directeur du Service Technique), Mme Miclot (suivi de l'agenda 2030)
Graines de Colibri : Bernard Massot, Alain Bourgoïn
Dourdan en Transition : Alex Mouchebeuf

Lieu : Mairie salle des mariages – 18 heures

Rédaction : Associations

Les associations ont été invitées à cette réunion par M. Gorge. Alain Bourgoïn avait fait auparavant une demande de réunion à la Municipalité. La rencontre a débuté par une présentation sur écran par Alain Bourgoïn comportant :

- Un historique (1^{ère} réunion début 2016), les réalisations à ce jour,
- les études et les documents de travail, les documents de référence notamment la Charte Cyclable 2019
- les points "délicats" et nos demandes
- la présentation de notre document de travail (classeur Excel)

Les associations ont lourdement insisté sur le besoin de panneaux routiers avertissant les automobilistes que les vélos peuvent prendre les sens interdits en zone 30, et de parkings à vélo qui ne soient pas des pince-roues. Alain Bourgoïn a évoqué l'exemple d'Annecy, ville familière à M. Panot. M. Panot connaît bien les inconvénients des pincés roues.

L'accent a été mis sur la nécessité d'avertir de façon claire les automobilistes peu au fait des notions de zone de rencontre et des réglementations relatives à la circulation des vélos au moyen de panneaux explicites et de signalisation au sol. Le cas de la rue St-Pierre a été longuement évoqué, les associations ont demandé une signalisation au sol qui pourrait être discrète et des panneaux lisibles. M. Panot est partisan de supprimer les pots qui gênent le passage. Alain Bourgoïn a insisté sur la modicité du coût total des aménagements demandés (26 000 € pour les appuis vélo et les signalisations selon ses évaluations, hors travaux d'aménagement).

La présentation terminée, les représentants des associations ont demandé aux élus ce que la Municipalité comptait faire à court terme concernant l'aménagement cyclable. M. Panot a expliqué que la mairie a l'intention de procéder à un aménagement cyclable ambitieux, et qu'il fallait un an pour élaborer un plan global cohérent et pour demander des subventions. Il n'a pas semblé vouloir inclure les associations dans ce processus. Il a annoncé qu'il était envisagé de rendre obligatoire le don d'un vélo avec tout appartement neuf. Madame Miclot a proposé de faire des articles dans le magazine municipal et de faire des actions de sensibilisation dans les écoles.

Les associations ont fait valoir que, quel que soit le plan retenu, les aménagements demandés étaient à faire et que vu leur relatif faible coût il fallait les débiter sans attendre. C'est devant le faible coût des appuis vélo évoqué par Alain Bourgoïn (160€) et l'insistance des demandeurs qu'il a été retenu d'en poser un certain nombre. Il s'agira des modèles retenus par la ville d'Annecy, c'est une bonne nouvelle.

Aucune suite n'a été prévue à cette rencontre.